



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 1^{er} juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 26 mai 2023

Secrétaire de séance : *Madame Camille VYNCKIER-LOBROS*

L'An deux mil vingt-trois, le premier juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (25) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX (arrivée à 19h20 – pouvoir donné à Jimmy COUPE), Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY (arrivé à 19h05 – pouvoir donné à Sophie CANTON), Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO (arrivée à 19h10 – pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (8) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Marc DUFOUR), Madame Lilliane DENYS (pouvoir donné à Marylène HEYE), Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Luc LECRU), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à Emmanuelle VANDOORNE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Gautier MIGNOT (pouvoir donné à Apolline ARQUIER).

8 - RESTAURATION SCOLAIRE - CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, ET DE TOURCOING EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – RAPPORT D'ACTIVITE 2022 ET VERSEMENT DE REGULARISATION - AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Rapport de Monsieur Alain RIME, premier adjoint au maire chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale, le lundi 22 mai 2023.

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, et de Tourcoing se sont à nouveau engagées en janvier 2022 dans une démarche de mutualisation en créant par convention une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas par la cuisine municipale de Tourcoing.

Cette convention prévoit dans ses articles 1.6.1 à 1.6.5 la présentation annuelle d'un rapport d'activité qui établit le coût de revient de production constaté de l'année antérieure (1). Cette analyse financière permet d'établir le montant du versement de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2022 (2).

Le principe de mutualisation des moyens étant fondé sur le partage des risques entre les villes parties de l'Entente, la Ville de Neuville-en-Ferrain verse annuellement en 4 échéances une participation de fonctionnement établie depuis les effectifs prévisionnels pour les repas à

produire de l'année n+1 valorisée par le coût de production réel constaté de l'année n-1, majoré d'un coefficient de correction adopté en Conférence Intercommunale.

De même, chaque membre de l'Entente participe, au prorata des volumes de la production des repas qui le concerne, aux investissements nécessaires à la mutualisation par le biais du versement d'une subvention d'équipement.

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence Intercommunale réunie le jeudi 11 mai 2023.

1) Calcul du coût de revient réel des repas produits :

Le rapport d'activités (documents en annexe) présente le bilan financier et qualitatif de la mutualisation des repas produits par la cuisine municipale de Tourcoing pour l'année 2022.

En synthèse, considérant la baisse du volume de production suite au départ de Roncq, l'inflation subie sur les denrées alimentaires et les fluides, le coût de production réel constaté pour l'année 2022 est de 3,7726 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

	Repas scolaires et ACM
Montant total des charges	3 093 972 €
Nombre de repas produits	820 166
COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT	3,7726 €

2) Versements de régularisation :

Le montant (450 000 €) de la participation versée par Neuville-en-Ferrain a été établi sur la base de données prévisionnelles n-2, antérieures à l'inflation. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écarts entre la participation versée par Neuville-en-Ferrain et le coût complet réel supporté par Tourcoing).

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention, le versement de régularisation intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté ;
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun ;
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

Le rapport d'activités de la mutualisation des repas sur la période de janvier à décembre 2022 établit que la Ville de Neuville-en-Ferrain doit procéder à un versement de régularisation à Tourcoing de 88 432,42 € à intervenir au plus tard au 31 octobre 2023

Aussi, l'avenant à la convention dispose par délibération que la Ville de Neuville-en-Ferrain

Entérine le coût de production réel constaté du repas 2022 au prix de 3,7726 €.

Verse au titre du versement de régularisation 2022 :

- 88 432,42 € à la Ville de Tourcoing.

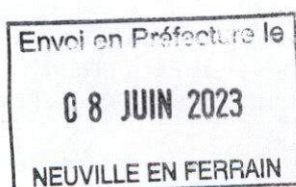
Au regard de ces éléments, il est demandé aux membres du Conseil Municipal:

- d'approuver les dispositions financières ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire de Neuville-en-Ferrain à signer l'avenant à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas produits par la cuisine municipale, et l'ensemble des pièces y afférant.

➤ **Où l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Par délégation du Maire,

Philippe VYNCKIER-LOBROS

3^{ème} Adjoint au maire



**AVENANT à la Convention Intercommunale entre la Ville de NEUVILLE-EN FERRAIN et la Ville de TOURCOING portant création d'une Entente Intercommunale en vue de la mutualisation de la production des repas par la cuisine municipale de Tourcoing.
Prise en application des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Entre,

La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN
dont le siège est à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960), en l'Hôtel de Ville, 1 place Général de Gaulle.
Représentée par Marie TONNERRE-DESMET, demeurant à NEUVILLE-EN-FERRAIN (59960), en l'Hôtel de Ville, 1 place du Général de Gaulle, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal N°8 en date du 1er juin 2023.
Ci-après dénommée « Ville de Neuville-en-Ferrain »

Et

La Ville de TOURCOING,
dont le siège est à Tourcoing (59200), en l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hassebrocq.
Représentée par Doriane BECUE, demeurant à TOURCOING (59200), en l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hassebrocq, agissant en sa qualité de Maire de ladite Ville, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du
Ci-après dénommée « Ville de Tourcoing »

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 – Objet :

Le présent avenant a pour objet d'entériner :

- le coût de production réel constaté du repas scolaire par la cuisine centrale en 2022 ;
- le montant du versement de régularisation de la Ville de Neuville en Ferrain au titre de l'année 2022 à la Ville de Tourcoing.

Article 2 – L'analyse du coût de revient de production réel constaté par type de repas :

Conformément à l'article 1.6.1 de la convention, le Contrôle de Gestion de la Ville de Tourcoing procède à l'actualisation du coût de revient de production par l'analyse des coûts réels constatés pour la production des repas de l'année écoulée.

Cette analyse fait l'objet de la présentation annuelle du rapport d'activités et de ses annexes, et d'une validation par les membres de la Conférence Intercommunale réunis à cet effet.

Pour l'année 2022, le coût de production réel constaté est de 3,7726 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

Le rapport d'activités et ses annexes figurent en annexes.

Article 3 – Montant du versement de régularisation 2022 :

Le montant de la participation en 2022 (450 000 €) versée par Neuville-en-Ferrain a été établi sur la base de données prévisionnelles n-2, antérieures à l'inflation.

Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écarts entre la participation versée par Neuville-en-Ferrain et le coût complet réel supporté par Tourcoing).

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention, le versement de régularisation intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté ;
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun ;
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

Le rapport d'activités de la mutualisation des repas sur la période de janvier à décembre 2022 établit que la Ville de Neuville en Ferrain doit :

- reverser au titre de moins-perçu 88 432,42 € à la Ville de Tourcoing ;
- entérine le coût de production réel constaté du repas 2022 au prix de 3,7726 €.

Fait en 1 exemplaire original détenu par la Ville de TOURCOING.

A Tourcoing, le

La Maire de la Ville
de Neuville-en-Ferrain

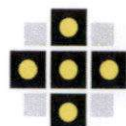
La Maire de la Ville
de Tourcoing

Marie TONNERRE-DESMET

Doriane BECUE



neuville-en-ferrain.fr



Tourcoing

CONFERENCE INTERCOMMUNALE

11 Mai 2023

RAPPORT d'ACTIVITES 2022

VERSEMENT DE REGULARISATION

AVENANT

*Rapport établi par le Contrôle de Gestion
de la Ville de TOURCOING*

RAPPORT D'ACTIVITES

Les termes de la convention, qui régit l'Entente Intercommunale entre les Villes de Tourcoing, et de Neuville-en-Ferrain, pour la production mutualisée des repas en direction des populations scolaires, prévoient la présentation annuelle pour validation en conférence intercommunale du :

▪ **Rapport d'activités** mentionnant :

- Effectifs de rationnaires,
- Analyse du coût de revient de production constaté,
- Décomposition du calcul des frais de gestion et de coordination,
- La part relative du volume de production par commune.

▪ **Calcul du versement de régularisation** pour l'année civile n-1.

pour leur validation et leur adoption par délibération concordante des conseils municipaux de chacune des communes.

Préambule

Il est à noter le terme au 31 décembre 2021 de l'Entente Intercommunale tripartite, contractualisée en 2017, en raison de la décision de résiliation unilatérale de la Ville de Roncq, qui emporte résiliation de l'Entente.

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, et de Tourcoing ont décidé de poursuivre la démarche de mutualisation en créant par délibération et convention une « Entente Intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas par la cuisine municipale de Tourcoing.

Le périmètre de production de la cuisine centrale reste essentiellement centré sur la production des repas scolaires mais est susceptible de s'élargir avec l'arrivée d'autres collectivités intéressées à rejoindre la mutualisation.

Toutes les données figurant dans ce rapport concernent la période de production des repas scolaires par la Cuisine Centrale comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

I EFFECTIFS

La pertinence économique de la production mutualisée des repas scolaires suppose un volume de production en adéquation aux dépenses réalisées avec un coût prévisionnel établi et consenti.

Aussi, la convention instaure des seuils limites plancher et plafond afin de ne pas bouleverser l'économie du contrat.

Effectifs cibles des collectivités membres au 1^{er} janvier 2022

	Plancher (-10%)	Cible 2022	Plafond (+10%)
Neuville-en-Ferrain	126 000	140 000	154 000
Tourcoing	618 660	687 400	756 140

Alors que le prorata du volume de production de Roncq représentait une moyenne de 17%, le volume de production a diminué de 13% ; les effectifs de Neuville-en-Ferrain et de Tourcoing ont quant à eux progressé, et même dépassé l'objectif cible pour Neuville-en-Ferrain.

REPAS SCOLAIRES - EVOLUTION DES EFFECTIFS								
Années	Neuville-en-Ferrain			Roncq			Tourcoing	Total
	<i>Base Convention 2022</i>		<i>140 000</i>	<i>Base Convention 2017</i>		<i>167 542</i>	<i>Base 2022 : 687 400</i>	
	Scolaire	ACM	Total	Scolaire	ACM	total	Scolaire	
2022	125 955	15 789	141 744				678 372	820 116
2021	121 862	13 577	135 439	136 773	19 086	155 859	652 147	943 445
2020	78 955	10 169	89 124	86 039	14 483	100 522	477 002	666 648
2019	126 618	14 920	141 538	139 578	23 718	163 296	660 072	964 906
2018	126 041	13 424	139 465	138 147	24 069	162 216	622 967	924 648
2017	126 562	13 276	139 838	138 939	21 094	160 033	629 378	929 249

Covid

II COUT DE REVIENT DE PRODUCTION CONSTATE

Le principe : la Ville de Tourcoing porte sur son budget de fonctionnement l'intégralité des postes de dépenses nécessaires à la production des repas de la cuisine centrale municipale et les communes membres, y concourent par une participation annuelle de fonctionnement à hauteur de la part relative, des repas produits qui leur sont destinés.

Méthodologie

L'analyse du coût a porté sur la période de mutualisation, comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022

Le coût de revient des repas est calculé en reprenant l'intégralité des charges directes et indirectes intervenant dans la production des repas

LES POSTES DE DEPENSES :

PERSONNEL (1 270 109 / 1 265 360 € = 0,37%)

Il faut ici rappeler la revalorisation du point d'indice (+ 3,5%) appliquée au second semestre 2022.

Charges directes de Personnel : (970 498 € / 951 086 € = 2,04%)

Personnels de production de la cuisine centrale (588 192 € / 533 487 € = 10,25%) : Un Responsable chaud et un responsable froid ont été recrutés, ces missions étaient accomplies par intérim par des personnels de production.

Personnels en charge de la commande, la réception et le stockage des denrées et blanchisserie (342 869 € / 373 638 € = -8,23%) : une réorganisation par mouvements internes a permis optimisation des coûts salariaux, notamment sur l'Unité Budget Facturation.

Personnels en charge de la composition des menus, de l'hygiène et de la sécurité alimentaire : masse salariale stable et coûts astreintes/interventions de même grandeur.

Charges Indirectes de Personnel (184 273 € / 197 975€ = -6,92 %)

Certains personnels de la direction de la Restauration consacrent une partie de leurs fonctions aux opérations liées la production des repas de la Cuisine Centrale : direction, encadrement, gestion administrative et financière.

Il est affecté une partie de frais généraux pour traitement par les services centraux de Ressources Humaines et des Finances de la Ville.

Pour la 2^{ème} année consécutive, une baisse de près de 7% est constatée eu égard à la réorganisation des services, et notamment des postes de chefs de services.

DENREES (1 319 661 € / 1 409 749 € = -6,39%)

Un logiciel métier (Fusion de Salamandre) permet de calculer en fonction de la composition des menus, le coût des ingrédients nécessaires à leur confection.

Malgré une baisse du volume de production de l'ordre de 13% la diminution du coût denrée n'est que de 6,39%. Ceci s'explique par l'augmentation du coût des denrées et les effets de la loi Egalim : +0,11€.

En 2022, les révisions de prix des marchés alimentaires ont été contenues car intervenues avant la forte inflation sur les denrées.

Par ailleurs, le service Achats s'adapte pour échapper aux fortes hausses ponctuelles d'un ingrédient (ex tomates) en pratiquant un changement de produits dans la recette en conservant la thématique du menu.

FOURNITURES (271 464 €/ 166 619 € = 62,9%)

Les coûts mentionnés sont les charges réellement facturées sur l'année.

Outre les barquettes, films et consommables sont comptabilisées ici, les dépenses annexes (fluides, produits d'entretien, petit matériel, réparation, maintenance, vêtements de travail, etc.).

Les dépenses de fonctionnement augmentent fortement en raison d'une part de dépenses de réparation et de maintenance sur des matériels d'origine (10 ans) pour ~65 K€, et d'autre part de l'inflation globale de 32% des dépenses d'énergie (+ 50% sur tarif électricité).

Les dépenses, comptablement affectées en investissement, qui n'ont pas fait l'objet d'investissements en commun, sont intégrées pour un montant de 23 823 €.

AUTRES CHARGES INDIRECTES (232 898 €/ 325 378 € = -28,42%)

Il s'agit ici des frais financiers et amortissements des équipements investis, d'une part pour l'opération de construction de la Cuisine centrale, subventions et fonds de compensation TVA déduits), et, d'autre part des amortissements et frais financiers des équipements investis en commun pour la mise en œuvre de la mutualisation.

Dans le cadre de la résiliation au 31 décembre 2021 de l'Entente tripartite contractualisée en 2017, il a été procédé au solde des amortissements et frais financiers pour les investissements opérés en commun.

Par ailleurs, les amortissements des équipements initiaux dédiés de la cuisine centrale acquis en 2012, sont également amortis après la durée réglementaire de 10 ans.

Ne sont plus comptabilisées ici que les dépenses d'amortissement et d'entretien du bâti.

En résumé,

- la masse salariale connaît une évolution globale de 0,37%,
- la part denrées alimentaires augmente +0,114€ notamment en raison de l'inflation,
- les dépenses de fonctionnement augmentent de 62,9% en raison des réparations des équipements et de l'inflation énergie,
- les charges indirectes financières chutent de 28% en raison du solde des amortissements et frais financiers en application de la résiliation de l'Entente tripartite.

	EVOLUTION ELEMENTS DU COUT REPAS							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DENREES	1,3289 €	1,4139 €	1,3118 €	1,4174 €	1,2220 €	1,6015 €	1,4943 €	1,6091 €
	39,55%	42,82%	44,38%	45,13%	41,86%	38,70%	44,51%	42,65%
PERSONNEL	1,4948 €	1,3541 €	1,1403 €	1,1682 €	1,1258 €	1,7790 €	1,3412 €	1,5487 €
	44,40%	41,01%	38,21%	37,19%	38,56%	42,98%	39,95%	41,05%
FRAIS FINANCIERS	0,3341 €	0,3499 €	0,3383 €	0,3512 €	0,3379 €	0,4844 €	0,3449 €	0,2840 €
	9,94%	10,60%	11,55%	11,18%	11,57%	11,70%	10,27%	7,53%
FOURNITURES	0,2050 €	0,1840 €	0,1764 €	0,2041 €	0,2335 €	0,2738 €	0,1766 €	0,3308 €
	6,10%	5,57%	5,86%	6,50%	8,00%	6,62%	5,26%	8,77%
	3,3597 €	3,3019 €	2,9668 €	3,1410 €	2,9193 €	4,1388 €	3,3570 €	3,7726 €

I.1 ANALYSE COUT DE PRODUCTION

Pour la période couvrant les repas produits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, le coût de production réel constaté est de :

COUT DE PRODUCTION	SCOLAIRES
TOTAL CHARGES Cuisine Centrale	3 093 972 €
Nombre de repas produits	820 116

COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT 2022	3,7726 €
Coût unitaire de production 2021	3,3570 €

La conjugaison : diminution du volume de production (~123 300 repas), inflation des prix denrées, et envolée des coûts des énergies, impactent mécaniquement le coût unitaire de production à la hausse.

L'effet baisse de volume représente à lui seul 0,2828 € cts soit 68% de la majoration de 0,4156 €

*Simulation : (effectif 2021) 945 445 * (part denrées 2022) 1,609 € = 1 518 112 €*
(Total charges 2022) 3 093 972 – (part denrées 2022) 1 319 661 + (simulation) 1 518 112 = 3 292 422 € / (effectif 2021) 943 445 repas = coût repas 3,4897 €

L'augmentation du coût denrées, 0,1148 € intervient quant à lui pour 27,62 %.

Ce contexte doit inviter à ouvrir la mutualisation à d'autres collectivités pour, à minima, compenser l'effet baisse du volume de production.

Des contacts et des rencontres ont eu lieu cette année pour encourager cette démarche.

REPAS DE TYPE SCOLAIRE

Le repas de type scolaire est servi à destination des enfants des écoles maternelles, élémentaires (Neuville-en-Ferrain, et Tourcoing) ainsi qu'aux enfants fréquentant les ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) de Neuville-en-Ferrain.

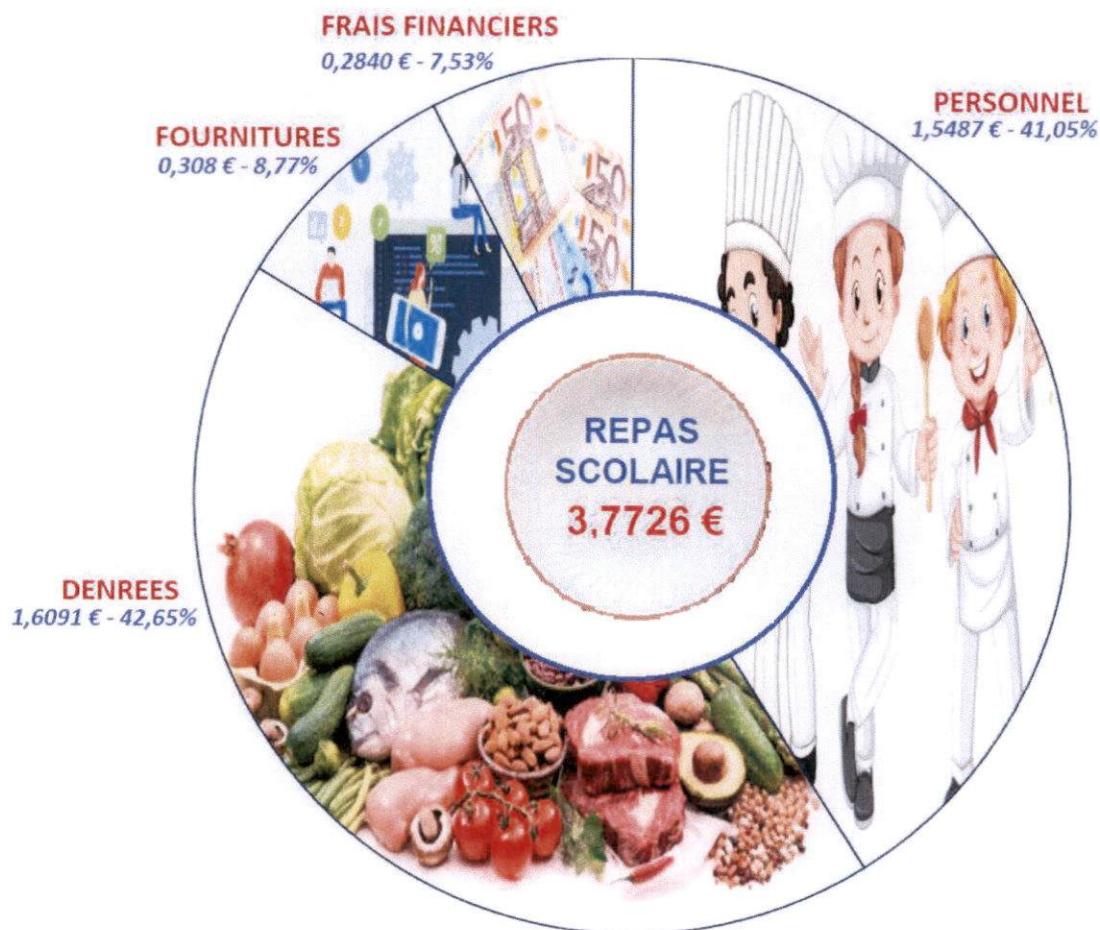
Ces populations ont représenté pour la période considérée 820 116 repas.

Le coût de production réel constaté d'un repas scolaire en **2022** est de **3,7726 €**.

Il subit :

- ♦ une variation à la hausse de 0,4156 € sur le coût de production réel constaté 2021 (3,3570 €)
- ♦ une variation à la hausse de 0,541 € en référence au coût repas stipulé dans la convention (3,2316€)

COUT DE PRODUCTION REEL CONSTATE 2022



III CALCUL DES FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION

La mise en œuvre opérationnelle de la mutualisation nécessite une mobilisation pour assurer la gestion quotidienne, les instances de pilotage, la gestion des litiges et les bilans d'activités.

Il est convenu entre les parties de limiter pour le suivi opérationnel la comptabilisation de ces frais aux opérations réellement motivées par la mutualisation.

Cette phase a représenté, pour l'année 2022 :

Gestion de la Mutualisation	Tourcoing	Neuville-en-Ferrain
Volume horaire	298 h	32 h
Coût	8 282,26 €	905,04 €
9 187,30 €	90,15 %	9,85 %

Conformément aux termes de la convention, le montant des frais de gestion est supporté en part égale par chacune des communes membres de l'Entente, soit pour 2022 un montant de 4 593,65 €.

Le détail des éléments de calcul figure en annexe.

IV PART DU VOLUME DE PRODUCTION

Sur la période de production mutualisée s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, la Cuisine centrale a confectionné, 820 116 repas de type scolaire à destination des communes de Neuville-en-Ferrain, et Tourcoing.

REPAS SCOLAIRES 2022			
	Neuville-en-Ferrain	Tourcoing	total
Scolaires	125 955	678 372	804 327
ACM	15 789	-	15 789
TOTAL	141 744	678 372	820 116

2022 - PART RELATIVE du VOLUME DE PRODUCTION			
Repas	Neuville-en-Ferrain	Tourcoing	Total
scolaire	141 744	678 372	820 116
%	17,28 %	82,72 %	

Ces ratios déterminent la participation de chacune des communes à la contribution financière pour les investissements communs nécessaires au renouvellement et acquisitions d'équipements de la Cuisine Centrale.

VERSEMENT DE REGULARISATION

Le principe de mutualisation repose sur un partage des risques et des coûts à hauteur de la part relative des repas produits pour chacune des communes.

Le coût de la participation est établi depuis des données de coût de production de repas de l'année n-1 et d'effectifs prévisionnels.

L'analyse du coût de production constaté et la comptabilisation des effectifs viennent corriger ces prévisions en données réelles et donnent lieu à régularisation.

Conformément à l'article 1.6.4, le versement de régularisation intègre :

- La valorisation des repas produits au coût de production réel constaté,
- Des amortissements et charges financières du matériel investi en commun,
- Les frais de gestion et de coordination de la mutualisation.

I VALORISATION DES REPAS PRODUITS

VALORISATION DES REPAS PRODUITS			
Repas	Neuville-en-Ferrain	Tourcoing	Total
SCOLAIRE	141 744	678 372	820 116
X Coût unitaire	534 743,8 €	2 559 228,2 €	3 093 972 €

II AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIERES

La mise en œuvre de la mutualisation a rendu nécessaire un apport en équipements et matériels au-delà des installations initiales.

L'amortissement des équipements originaux acquis en 2012 sont complètement amortis et ne sont donc plus intégrés dans le calcul du coût de production des repas.

L'amortissement et les frais financiers des investissements acquis et financés en commun ont fait l'objet d'un remboursement anticipé dans le cadre de la résiliation de l'entente tripartite et ne sont donc plus intégrés dans le calcul du coût de production.

Seuls l'amortissement et l'entretien (réparation, entretien, assurances) du bâti font désormais partie intégrante du calcul du coût repas de production.

III FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION DE L'ENTENTE

Le détail des opérations figure dans les annexes.

Temps de gestion et de coordination mutualisation 2022												
	NEUVILLE		TOURCOING	DIRECTION DE LA RESTAURATION - VILLE DE TOURCOING							Contrôle de gestion	
	TOTAL		TOTAL	Achats	Cuisine	Diététique	Référent restauration	Economat	Responsable service	Direction		
Taux horaire moyen		25,25 €	37,38 €		25,84 €	18,48 €	26,10 €	25,85 €	23,89 €	26,50 €	33,34 €	37,20 €
Coût RH	905,04 €	606 €	299,04 €	8 282,26 €	516,80 €	1 016,40 €	52,20 €	1 447,39 €	0,00 €	1 828,70 €	1 300,37 €	2 120,40 €
	9,85%	9 187,30 €		90,15%								
	32 h	FRAIS DE GESTION 2022		298 h								
	Neuville			Tourcoing								

CALCUL DU VERSEMENT DE REGULARISATION

Versement de Régularisation 2023 - Période de mutualisation Janvier à Décembre 2022					
Dépenses supportées par Tourcoing pour la production des repas				Dépenses portées par	
NATURE DES DEPENSES	VALORISATION	MODALITES DE CALCUL	A RETENIR	Versements	
PRODUCTION DES REPAS					
Coût repas Neuville en Ferrain	534 743,80	141 744 repas produits * coût de production	534 743,80	Neuville en Ferrain	450 000
FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION					
TOURCOING	8 282,26	Annuel partagé par les communes			
NEUVILLE EN FERRAIN	905,04			Neuville en Ferrain	905,04
TOTAL	9 187,30		4 593,65		

<i>Facturation</i>	<i>Régularisation</i>	<i>Versements</i>
doit Neuville-en-Ferrain à Tourcoing	88 432,42 €	450 905,04 €

Considérant :

- Un calcul de participation 2022 reposant sur un coût repas prévisionnel établi à 3,2316 € dans la nouvelle convention bipartite,
- des effectifs réels supérieurs aux effectifs prévisionnels donnant lieu à valorisation,
- la majoration du coût réel de production 2022 considérant un volume de production en baisse, et une inflation subie.

le versement de régularisation 2023 est fortement revalorisé.

Conformément à la convention de l'Entente, le versement de régularisation doit parvenir au plus tard le 31 octobre 2023.

BILAN QUALITATIF

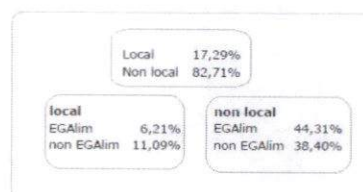
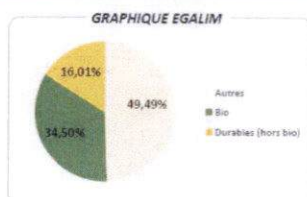
Dans le cadre de la mutualisation se tiennent des rencontres hebdomadaires pour solutionner des difficultés éventuelles de fonctionnement.

En 2022, aucune difficulté majeure relevée, aussi ces rencontres servent à nourrir la réflexion quant à l'amélioration de la prestation.

Les Villes, bien avant l'obligation réglementaire de la Loi EGalim ont toujours poursuivi un objectif de qualité des repas avec notamment une part privilégiée de produits bio et de circuit court dans le choix des denrées alimentaires.

Pour 2022, la répartition de l'achat des denrées alimentaires se traduit ainsi :

	BIO et en conversion		Produits acquis en prenant compte du cout des externalités environnementales		LABEL ROUGE		Produits fermiers, de la ferme, produit à la ferme		AOP/AOC/IGP/STG		Certification environnementale de niveau 2 et de niveau 3 (HVE)		SANS LABEL NI DISTINCTION	
	NON LOCAL	LOCAL	NON LOCAL	LOCAL	NON LOCAL	LOCAL	NON LOCAL	LOCAL	NON LOCAL	LOCAL	NON LOCAL	LOCAL	NON LOCAL	LOCAL
VALEUR €	462 609,67 €	92 127,49 €	223 713,10 €	0,00 €	15 007,59 €	0,00 €	3 748,13 €	7 650,48 €	5 299,33 €	0,00 €	2 017,86 €	0,00 €	617 510,92 €	178 246,68 €
	554 737,15 €		223 713,10 €		15 007,59 €		11 398,61 €		5 299,33 €		2 017,86 €		795 757,60 €	
POURCENTAGE	28,77%	5,73%	13,91%	0,00%	0,93%	0,00%	0,23%	0,48%	0,33%	0,00%	0,13%	0,00%	38,40%	11,09%
	34,50%		13,91%		0,93%		0,71%		0,33%		0,13%		49,49%	
	BIO		Produits acquis en prenant compte du cout des externalités environnementales		LABEL ROUGE		Produits fermiers, de la ferme, produit à la ferme		AOP/AOC/IGP/STG		Certification (HVE) environnementale de niveau 2 et de niveau 3		SANS LABEL NI DISTINCTION	
	50,51 %													



Sur le site macantine.fr, on peut relever pour le Département du Nord, les données suivantes :

Qualité de produits en

Parmi les 2652 cantines qui ont commencé un diagnostic :

9 % ont réussi l'objectif d'approvisionnement EGalim

[La mesure](#)

15 % bio moyen

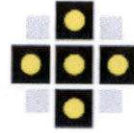


15 % durables et de qualité (hors bio) moyen





neuville-en-ferrain.fr



Tourcoing
La Créative

CONFERENCE INTERCOMMUNALE

11 MAI 2023

ANNEXES

*Document établi par le Contrôle de Gestion
de la ville de TOURCOING*

DETAIL DES EFFECTIFS

CLEFS DE REPARTITION

FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION

VERSEMENT DE REGULARISATION

DEPENSES NON ALIMENTAIRES

MOUVEMENTS FINANCIERS MUTUALISATION

COUT REPAS

DETAIL DES EFFECTIFS

Synthèse des effectifs mutualisation 2022					
Sous totaux			Recap par ville		Sous Totaux
Scolaire Tourcoing	678 372	804 327	Scolaire Neuville	125 955	141 744
Scolaire Neuville	125 955		Acm Neuville	15 789	
ACM Neuville			Scolaire Tourcoing		741 031
	15 789	15 789		678 372	
Crèches			Crèches		
	62 659	62 659		62 659	
			Total ACM		15 789
			Total scolaires Hors TG		125 955
			Total Scolaires		804 327
Total repas produits CC			Total Mutualisation		820 116
		882 775			

CLEFS DE REPARTITION

Mutualisation - Clefs de repartition 2022						
Nature	Scolaires	Crèches	Total clé 1	EPAHD	restau mal	Total clé 2
Denrées	1 319 661,16	144 228,67	1 463 889,83	707 869,75	107 438,28	2 279 197,87
	1 319 661,16	144 228,67	1 463 889,83	707 869,75	107 438,28	2 279 197,87
Clef 2 postes	90,15%	9,85%	100,00%			
Clef 4 postes	57,90%	6,33%		31,06%	4,71%	100,00%
Nbre repas	820 116	62 659	882 775	111 399	18 118	1 012 292
Clef 2 postes	92,90%	7,10%	100,00%			
Clef 4 postes	57,90%	6,33%		31,06%	4,71%	100,00%

Selon la nature de la dépense, il est fait usage de la clef de répartition la plus adéquate.

FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION

Temps de gestion et de coordination mutualisation 2022													
		NEUVILLE		TOURCOING	DIRECTION DE LA RESTAURATION - VILLE DE TOURCOING						Contrôle de gestion		
		TOTAL		TOTAL	Achats	Cuisine	Diététique	Référent restauration	Economat	Responsable service		Direction	
Etablissement des menus													
Instances de pilotage	Organisation, participation et établissement des compte-rendus des commissions qualité	11 h				11 h		11 h		11 h			
	Organisation, participation et établissement des compte-rendus des comités techniques	4 h	4 h			4 h		4 h		4 h			
	Organisation, participation et établissement des compte-rendus des « conférences intercommunales »	4 h	4 h							4 h	6 h		
	Organisation, participation et établissement des compte-rendus des commissions menus	5 h				10 h	2 h			4 h	6 h		
	Enquête, rapport, réponse aux interrogations					10 h	10 h		30 h		15 h		
	Résolution des problématiques rencontrées					5 h	20 h		10 h		20 h		
Bilan d'activités annuel, versement de régularisation, avenant annuel	Mise à jour coût complet / collecte des informations				5 h			1 h		10 h	15 h	28 h	
	Rapport d'activités : rédaction, validation										10 h	24 h	
	Calcul du versement de régularisation									1 h	1 h	4 h	
	Etablissement de l'avenant annuel										1 h	1 h	
	Taux horaire moyen		25,25 €	37,38 €		25,84 €	18,48 €	26,10 €	25,85 €	23,89 €	26,50 €	33,34 €	37,20 €
	Coût RH	905,04 €	606 €	299,04 €	8 282,26 €	516,80 €	1 016,40 €	52,20 €	1 447,39 €	0,00 €	1 828,70 €	1 300,37 €	2 120,40 €
		9,85%	9 187,30 €		90,15%								
		32 h	FRAIS DE GESTION 2022		298 h								
		Neuville			Tourcoing								

VERSEMENT DE REGULARISATION

Versement de Régularisation 2023 - Période de mutualisation Janvier à Décembre 2022												
Dépenses supportées par Tourcoing pour la production des repas							Dépenses portées par					
NATURE DES DEPENSES	VALORISATION	MODALITES DE CALCUL			A RETENIR	Versements						
PRODUCTION DES REPAS												
Coût repas Neuville en Ferrain	534 743,80	141 744 repas produits * coût de production			534 743,80	Neuville en Ferrain		450 000				
FRAIS DE GESTION ET DE COORDINATION												
TOURCOING	8 282,26	Annuel partagé par les communes										
NEUVILLE EN FERRAIN	905,04											Neuville en Ferrain
TOTAL	9 187,30				4 593,65							
					Facturation	Régularisation	Versements					
doit Neuville-en-Ferrain à Tourcoing					539 337,46 €	88 432,42 €	450 905,04 €					

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ALIMENTAIRES

	<u>sous totaux</u>	<u>Achats</u> <u>alimentaires</u>	Livraisons internes	<u>effectifs</u>	<u>coût/ration</u>
scolaires Tourcoing		1 080 850 €	11 797,97 €	678 372	
scolaires Mutualisé	1 319 661 €	200 684 €	1 042,40 €	125 955	1,609 €
ACM		25 157 €	130,67 €	15 789	
<u>sous totaux</u>	1 319 661 €	1 306 690 €	12 971 €	820 116	

Obs. : Au regard du volume de factures traitées, il n'est pas envisageable de les annexer
Leur consultation est possible, sur demande, dans les locaux de la Direction de la Restauration

NON ALIMENTAIRES

ANALYSES

Fournisseur	Réf ENg	Objet	Prix HT	Prix TTC
ldar		analyses microbiologiques ucpm	2 654,42	3 281,78

Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à **3 049 €**

REPARATION MAINTENANCE

TABLEAU DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2022				
FOURNISSEUR	Réf. ENG	Objet	Prix HT	Prix TTC
alpha système	X006491	traitement anti humidité zone non équipée d'évaporateur	1 650,00	1 980,00
alpha système	X006491	traitement anti humidité zone non équipée d'évaporateur	1 650,00	1 980,00
degraeve	X003166	prestation exterieure réparation lave vaisselle Hobart ucpm	2 096,92	2 516,30
hydra ls	X001814	entretien finisseur ucpm	774,50	929,40
hydra ls	X001814	entretien finisseur ucpm	774,50	929,40
mci	x000919	recharge de gaz	4 450,00	5 340,00
mci	X002928	remplacement regulateur	1 176,00	1 411,20
mci	X007416	intervention de réparation problématique zone allotissement	229,00	274,80
mci	X002928	intervention de réparation problématique zone allotissement	1 507,34	1 808,81
mci	X003549	intervention de réparation problématique zone de production des crèches	449,42	539,30
mci	X006412	intervention de réparation problématique zone allotissement	598,17	717,80
mci	X007419	intervention de réparation problématique zone allotissement	350,03	420,04
mci	X005477	recharge de gaz	4 700,00	5 640,00
mci	X005590	remplacement kriwan	646,54	775,85
mci	X005590	intervention de réparation problématique de prise en place des évaporateurs ucpm	12 081,07	14 497,28
mci	X005841	entretien des CTA ucpm	4 981,00	5 977,20
mci	X007348	intervention de réparation problématique des cellules de refroidissement	34 355,00	41 226,00
mci	X006915	entretien de mise en conformité des ESP ucpm	3 829,45	4 595,34
mci	X007418	intervention réparation cellule de refroidissement n°1 manque de gaz	388,26	465,91
mea	X004426	entretien n°1 de mise en conformité des évaporateurs ucpm	1 809,50	2 171,40
mea	X004426	entretien n°2 de mise en conformité des évaporateurs ucpm	1 809,50	2 171,40
mécapack	X000671	intervention de réparation operculeuse 7907	542,00	650,40
mécapack	x003925	intervention de réparation operculeuse 7907	360,00	432,00
mécapack	X004682	intervention de maintenance semestre 1 et 2 de l'operculeuse 8353 ucpm	4 489,00	5 386,80
mécapack	X004678	intervention de maintenance semestre 1 et 2 de l'operculeuse 7907 ucpm	4 917,00	5 900,40
mécapack	X006267 1	intervention de réparation operculeuse 8353	321,33	385,60
mécapack	X006267 2	achat de lingette nettoiyante pour tête de lecture des operculeuses ucpm	91,34	109,61
mécapack	X007472	intervention de réparation operculeuse 8353	953,63	1 144,36
mécapack	X007472	intervention de réparation operculeuse 7907	2 658,94	3 190,73
sdi	X003629	entretien n°1 de mise en conformité des hottes ucpm	890,00	1 068,00
sdi	X003629	entretien n°2 de mise en conformité des hottes ucpm	890,00	1 068,00
TOTAL			96 419,44	115 703,33

*Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à **107 491 €***

BARQUETTES ET FILMS

TABLEAU DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2022				
FOURNISSEUR	Réf. ENG	Objet	Prix HT	Prix TTC
apmp	X003117	étiquette pour film	2 119,68	2 543,62
rescacet	x001989/1	barquettes film	1 196,20	1 435,44
rescacet	x001989/1	barquettes film	7 151,20	8 581,44
rescacet	x001989/1	barquettes film	11 345,60	13 614,72
rescacet	x001989/1	barquettes film	8 263,60	9 916,32
rescacet	x001989/2	barquettes film	2 798,90	3 358,68
rescacet	x001989/1	barquettes film	3 205,66	3 846,79
TOTAL			36 080,84	43 297,01

Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à **40 224 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT


TABLEAU DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022				
Fournisseur	Réf ENG	Objet	Prix HT	Prix TTC
mci	x000331	supervision	16 652,73	19 983,28
sogemat	X007208	achat de chariot à roulette pour ucpm	3 200,00	3 840,00
sous total			19 852,73	23 823,28

Obs. En raison de l'application des clefs de répartition la part affectée à la production dédiée aux repas scolaires est établie à **22 132 €**

FLUX FINANCIERS 2022

VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN

EXERCICE	Montant	Emis le	TITRE MANDAT	BJ	OBJET DE LA LIQUIDATION
2023	112 500,00	07/02/2023	1802	41	MUTUALISATION 4 2022
2022	112 500,00	12/08/2022	8546	260	MUTUALISATION 3EME VERST 2022
2022	112 500,00	16/05/2022	5645	164	MUTUALISATION 2EME VERST 2022
2022	112 500,00	10/02/2022	1857	46	MUTUALISATION 1ER VERST 2022
2022	7 007,89	12/12/2022	25747	132	SOLDE 2021 PARTICIPATION MUTUALISATION
2022	37 260,21	08/04/2022	4363	123	RESILIATION ENTENTE
2022	11 807,33	08/04/2022	4360	123	PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2021

 Mandat de Tourcoing vers Neuville

VILLE DE RONCQ

EXERCICE	Montant	Emis le	TITRE MANDAT	BJ	OBJET DE LA LIQUIDATION
2022	3 234,78	17/10/2022	10032	333	SOLDE 2021 PARTICIPATION MUTUALISATION
2022	13 509,78	08/04/2022	4361	123	PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2021
2022	60 669,96	08/04/2022	4362	123	RESILIATION ENTENTE

COUT REPAS

Cf. fichier joint

CONTRÔLE DE GESTION
VILLE DE TOURCOING

ANALYSE COUT DES REPAS
PRODUITS CUISINE CENTRALE
COUT REEL CONSTATE 2022

Période du
1er janvier au 31 décembre 2022

A - COUT PRODUCTION REPAS CUISINE CENTRALE

1 - CHARGES DE PERSONNEL

a - Cuisine centrale
source DRH

CLEF repas	denrée
0.9290	SCOLAIRE 0.5790
0.0710	CRECHES 0.0633
	EPAD 0.3108
	REST MAL 0.0471

ACTIVITES MUTUALISEES	COUT réel	SCOLAIRES	CRECHES
Encadrement CC	126 179	117 223	8 956
Production scolaire (10x37h+5x28h)	470 968	470 968	
Production crèches (1x37h)	42 897		42 897
TOTAL CC Hors Encadrement		588 192	

Flandres	Acacias	Hortensias	Roseaie	RESTAUMal

b - économat

Commande (4x37h) (2 acheteurs + 2 contrôleurs)	144 883	83 888	9 168
Stocks (3x37h) (1 resp+2 magasiniers)	113 560	105 500	8 060
Allotissement (4 agts à 37h)	106 717	99 143	7 575

11 249	11 249	11 249	11 249	6 830

c - Blanchisserie

Laverie-repassage (1,6 * 4 ETP) +1 encadrant 20%	58 491	54 339	4 152
---	--------	--------	-------

0				0
---	--	--	--	---

d - Composition menus

Dietétique (1x37h/6 type de repas (tous sauf RM))	47 503	7 917	7 917
--	--------	-------	-------

7 917	7 917	7 917	7 917	0
-------	-------	-------	-------	---

e - Hygiène et sécurité alimentaire

Suivi, contrôles (0,5 X37h = 910h)	23 752	22 066	1 686
Indemnités astreinte+ intervention/panne	10 177	9 454	722

f - Charges indirectes de personnel

données RH 184 273 €

Gestion Adm et Fin (DRME) trajets	181 095	104 855	11 460
Direction et encadrement trajets	34 921	32 442	2 479
Frais généraux Finances (1X37h)	40 677	37 790	2 887
Frais généraux RH	8 384	7 789	595
Assurance statut juridique Protec(0,2% /brut)	184 464	1 398	132

14 061	14 061	14 061	14 061	8 537
0				0
0				0
0				0
40				19

f/ TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
Chargées de l'absentéisme à 10%	2 659 760	1 270 109	119 541

Flandres	Acacias	Hortensias	Roseaie	RESTAUMal
36 591				16 921

2 - DENREES

TOTAL CC Source DRME (salamandre)

Denrées alimentaires	1 463 890	1 319 661	144 229
----------------------	-----------	-----------	---------

255 078	222 249	99 755	130 788	107 438
---------	---------	--------	---------	---------

3 - FOURNITURES

Source DRME (factures 2022)

a. confection plateau repas

Barquettes et films	43 297	40 224	3 073
---------------------	--------	--------	-------

0	0	0	0	0
---	---	---	---	---

b. consommations énergétiques

Charges Fluides Télésurveillance	100 193	93 081	7 112
-------------------------------------	---------	--------	-------

c. autres fournitures

Produits d'entretien et fournitures	5 733	5 326	407
Analyses (CC)	3 282	3 049	233
Dépenses Inv CC	23 823	22 132	1 691
Dépenses Fonc CC (réparation maintenance /Bati,...)	115 703	107 491	8 213

4 774	2 923	1 209	2 064
515	515	515	672
7 389	6 380	4 987	6 791
2 304			

Total Denrées et Fournitures	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
	1 755 921	1 590 964	164 957

FLANDRES	ACACIAS	HORTENSIAS	ROSEAIE	RESTAUMal

Total RH - Denrées et Fournitures	3 145 572	2 861 074	284 498
-----------------------------------	-----------	-----------	---------

36 591	0	0	0	16 921
--------	---	---	---	--------

4 - AUTRES CHARGES INDIRECTES

s'amortissement du bâti et

Amortissement du bâti (25 ans)	147 415	136 951	10 463
Fluides chauffage bureau actif	1 027	954	73
Réparation entretien bâti (15% bâti/25ans)	22 112	20 543	1 570
Assurance Dommages. Biens(base 1,01€/m²/an)	919	854	65
Intérêts emprunt /4 388KE- FCTVA -43359€ su (tableau emprunt DAF)	79 220	73 597	5 623

Base 4388000-Subventions-FCTVA/25ans
ratio
base op-fctva-subv * 15 % /25 ans
ratio 1,01€/m2 910m2
Intérêts 3,9% 15 ans de op-fctva-sub soit 3685363
total interets 1188294/15

4/ TOTAL CHARGES INDIRECTES	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
	250 692	232 898	17 794

FLANDRES	ACACIAS	HORTENSIAS	ROSEAIE	RESTAUMal
0	0	0	0	0

TOTAL GENERAL (€)	TOTAL CC	SCOLAIRES	CRECHES
	3 396 264	3 093 972	302 292

FLANDRES	ACACIAS	HORTENSIAS	ROSEAIE	RESTAUMal
36 591	0	0	0	16 921

Nombre de repas produits	820 116	82 659
2022 COUT UNITAIRE REPAS PRODUIT	3,7726	4,6244
Codit N-1	3,357	0,4156
base Convention 2022	3,2316	0,5410

65 523	58 775	23 633	33 302	29 000
base coût incomplète				

Effectifs NeF
Participation NEF

Effectifs Tg

534 743,80

SCOLAIRES 2022

	€	%	3,7726 €
PERSONNEL	1 270 109	41,05%	1,54869459
DENREES	1 319 661	42,65%	1,60911525
FOURNITURES	271 303	8,77%	0,3308107
FRAIS FINANCIERS	232 898	7,53%	0,28398221
	3 093 972	100,00%	